

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail Patrie

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
COMITE ITIE

-----  
N° \_\_\_\_/MINFI/ITIE/C/SP/

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

-----  
Yaoundé, le 26 Décembre 2019

## COMPTE RENDU DE LA CINQUIEME SESSION DU COMITE ITIE

DU 26 DECEMBRE 2019

Le Comité ITIE s'est réuni le jeudi 26 décembre 2019 dès 14h20mn en son siège, sous la présidence de Monsieur **Gabriel DODO NDOCKE**, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et par ailleurs Vice-Président dudit Comité. Cette quatrième session du genre pour l'année a vu la participation du Ministre Délégué auprès du ministre des finances, des membres du Comité, des points focaux du Secrétariat Permanent et du personnel permanent, tous consignés dans la feuille de présence.

Après la vérification du quorum jugé atteint et les civilités d'usage en pareille circonstance, le Président du Comité a situé la présente session dans un contexte marqué par le glissement de la date de la conciliation de l'exercice 2017 dont le rapport sera au cœur de la prochaine validation du Cameroun.

L'ordre du jour âprement discuté suite aux propositions d'amendement formulées par Messieurs BINLA SHULIKA Sylvanus, KOUNG A YOMBI André et FEGUE Richard demandant entre autres qu'il soit procédé à la validation du compte rendu de la précédente session dont le document a été mis à disposition, sera finalement articulé à la demande du Président du Comité par Madame le Secrétaire Permanent en deux (02) points comme suit, les autres aspects des discussions étant renvoyés à la demandes de certains commissaires aux débats :

- 1- Etat d'avancement de la phase de collecte des données de la conciliation 2017 ;
- 2- Etat d'avancement de la préparation de la prochaine validation.

### I- ETAT D'AVANCEMENT DE LA PHASE DE COLLECTE DES DONNEES DE LA CONCILIATION 2017

Sur ce point et à la demande du Président du Comité, Madame le Secrétaire Permanent prend la parole et fait un bref rappel de la dernière validation et les champs concernés par des actions correctives. Sur le train de mesures qui doivent être mises en œuvre par le collège de la société civile, **Monsieur DONGMO** prend la parole pour regretter que son collègue ait du mal à

s'organiser du fait du décret qui a consacré des membres ex qualités et qui n'ont pas signé le protocole et des membres désignés par les pairs. Monsieur BINLA demande suite aux débats qui s'en suivent de taire les querelles et invite les acteurs indexés à venir signer le protocole.

Sur le train de mesures se rapportant au collège des entreprises, **Monsieur DONGMO** demande que leur protocole soit étendu aux entreprises minières qui n'existent pas de façon formelle comme le font remarquer certains commissaires depuis la cessation d'activité de certaines jadis présentes au Comité. Les débats débouchent néanmoins sur la résolution d'amener les sociétés de carrière à signer le protocole sous les houlettes du Directeur des Mines et du CAPAM.

Sur le train de mesures relevant du Comité, la problématique du renforcement des capacités du Secrétariat Permanent a été abordé et prenant la parole sur la question, **le Ministre Délégué YAUBA ABDOULAYE** a fait le point du travail effectué dans ce cadre par le Groupe ad hoc qu'il a jadis présidé et rendu compte au Président du Comité. **Monsieur BINLA** quant à lui relève la nécessité d'ajuster le plan de travail annuel tandis que les autres Commissaires relèvent la nécessité d'une ligne dédiée au Comité ITIE pour adresser efficacement ses problématiques de financement.

Relativement à l'état d'avancement de la conciliation proprement dite, Madame le Secrétaire Permanent fait savoir entre autres que le calendrier prévisionnel de la conciliation 2017 a été négocié en vue de **la publication du rapport ITIE 2017 le 06 février 2020**, le marché y relatif ayant été signé le 24 décembre 2019 seulement.

Elle a relevé une innovation majeure dans notre phase de collecte des données, à savoir, le lancement de ladite collecte par le Secrétariat Permanent après accord du Président du Comité afin d'anticiper sur les retards éventuels du faits des procédures de contractualisation et autres pesanteurs possibles.

Elle a enfin annoncé la disponibilité du projet d'agenda des prochaines sessions du Comité dans l'optique d'un meilleur suivi de la conciliation en cours. Ledit agenda mis à la disposition des membres du Comités, des entités déclarantes et des points focaux du Secrétariat Permanent a été transmis au Secrétariat International, sous réserve de sa validation par le Président du Comité.

## **II- ETAT D'AVANCEMENT DE LA PREPARATION DE LA PROCHAINE VALIDATION**

Sur ce point, Madame le Secrétaire permanent rappelle que la validation du Cameroun devrait commencer le 29 décembre 2019 conformément à la décision du Conseil d'administration tenu le 29 juin 2018 à Berlin. Seulement les éléments mentionnés ci-dessus en rapport avec le glissement de la conciliation impacteront cette validation dans son calendrier. Ce qui justifie le plan d'urgence qu'elle soumet au Comité pour validation. De façon concrète, elle relève que le Comité doit adresser une demande de prorogation formelle conformément à l'exigence 8.5 au

plus tard le 27 décembre 2019 au Secrétariat International pour être conforté dans sa démarche transcrite dans le projet de plan d'urgence qui comporte des mesures prescrites après la dernière validation, non encore exécutées et sur lesquelles l'évaluation du Cameroun portera au cours de la prochaine validation. Pour adresser définitivement ces problématiques, le plan d'urgence propose entre autres la signature de la décision portant constatation de la composition du Comité, le recrutement des experts de l'Unité Technique Opérationnelle, la réalisation de travaux spécifiques au sein de cinq (05) groupes ad hoc, des exposés thématique sur les transferts infra nationaux et la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées et enfin le renforcement de la communication.

Après des débats nourris sur les raisons éventuelles de la demande de report et notamment sur la circonstance exceptionnelle qui pourrait justifier cette démarche, les Commissaires s'accordent au final sur la nécessité de formuler une requête en prorogation d'échéance et mandate le Secrétaire permanent de faire toutes les diligences y afférentes avant la date initiale du démarrage de la validation.

Après avoir remercié les uns et les autres pour leur participation très active à cette session, le Président du Comité les a invités à travailler pour le rayonnement du Cameroun à titre principal. Il a clôturé la session à 17h30mn. /-

**Le Rapporteur de séance,**

**Le Président du Comité,**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail Patrie

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
COMITE ITIE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
EITI FOLLOW-UP COMMITTEE  
-----

N° \_\_\_\_/MINFI/ITIE/C/SP

Yaoundé, le 26 Décembre 2020

-----  
**RESOLUTIONS DE LA CINQUIEME SESSION DU COMITE DU 26 DECEMBRE 2019**

-----  
Siégeant en sa session du 26 décembre 2019, les membres du Comité ITIE adoptent les résolutions dont la teneur suit :

- 1- Le Comité demande à la Société civile de s'entendre afin de finaliser la signature de son protocole d'accord avant la tenue de la prochaine session ;
- 2- Le Comité charge le Directeur des Mines et le CAPAM d'organiser un cadre de concertation pour amener les sociétés de carrière à signer le protocole afin que soit intégré le sous-secteur de la mine solide ;
- 3- Le Comité valide le plan d'urgence présenté par le Secrétariat, acte la demande de prorogation de calendrier de la validation et mandate le Secrétaire Permanent de faire toutes les diligences nécessaires en vue de la transmission aux instances internationales au plus tard le 27 décembre 2019, de notre demande de report en y mentionnant les circonstances la justifiant ;
- 4- Le Comité renvoie l'adoption du compte rendu de la précédente session à la prochaine session, ensemble les rapports des différents groupes de travail technique. /-

**Le Président du Comité,**